VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR

ANNONCE JUDICIAIRE.

POUR EFFECTUER UN PARTAGE.

La vente devant s'en faire à l'enchérisseur le plus élevé et le dernier pour le montant qu'il rapportera.

SUCCESSION D'ADOLPH H. SIEWERD.

No 78,961—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division E.

Par SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR, Louis C. Spear, Encanteur.—MERCREDI, 3 avril 1907, à Midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse de la Propriété Foncière, 311 rue Baronne, en vertu d'un et conformément à un décret lu et rendu en pleine cour le 21 janvier 1907 et signé en pleine cour le 25 janvier 1907 par l'Honorable George H. Théard, juge de la Cour Civile de District, Division E, dans la susdite affaire, les propriétés de très grande valeur ci-après décrites, savoir:

PREMIER DISTRICT.

1° Un certain terrain ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, dans le carré borné par les rues CARONDELET, UNION, PERDIDO et ST-CHARLES, formant le coin des rues PERDIDO et CARONDELET, mesurant, en mesure française, quatre vingt dix (90) pieds de façade rue PERDIDO, sur une profondeur et façade rue CARONDELET de cent vingt-quatre (124) pieds, deux (2) pouces.

SEPTIEME DISTRICT.

26 TERRAINS.

2° Un carré d'ilet dans le Septième District de cette ville, connu comme le Numéro 277 anciennement le carré Numéro 111 A borné par l'AVENUE CARROLLTON, les rues SPRUCE, (anciennement Huitième) DUBLIN et PANOLA, (anciennement Cyprès), composé de vingt-six (26) terrains, selon le plan de Moelhausen, en date du — octobre 1846, en l'étude de L. Hermann, ancien notaire.

TERMES ET CONDITIONS — UN TIERS OU PLUS COMPTANT, A L'OPTION DES ACQUEREURS, ET LE RESTE, S'IL Y EN A, A UN CREDIT DE UN, DEUX ET TROIS ANS, REPRÉSENTÉ PAR LES BILLETS DES ACQUÉREURS EN TELS MONTANTS QUI SERONT DÉSIRÉS, TOUS STIPULANT QU'ILS PORTENT INTERÊT AU TAUX DE SEPT POUR CENT PAR AN DE LEUR DATE JUSQU'A COMPLET PAIEMENT, ET DEVRONT ÊTRE GARANTIS PAR LIEN ET PRIVILÈGE DU VENDEUR ET HYPOTHÉQUE SPÉCIALE, AVEC TOUTES LES CLAUSES USUELLES DE SÉCURITÉ, L'ACQUÉREUR DE CHAQUE PROPRIETE DEVANT ASSUMER ET PAYER EN SUS DU PRIX D'ADJUDICATION, LES TAXES POUR L'ANNEE 1907, LE COUT DE TOUS LES CERTIFICATS REQUIS PAR LA VENTE, ET AUSSI POUR L'ACTE DE VENTE DE LA PROPRIETE ACHETEE; ET QUE LA PROPRIETE AU COIN DES RUES CARONDELET ET PERDIDO SERA VENDUE SUJETTE AU BAIL EXISTANT A SON EGARD, ET AVEC LA CLAUSE QUE LES LOYERS PROVENANT DE LADITE PROPRIETE REVIENDRONT A L'ACQUEREUR, SEULEMENT A PARTIR DE LA DATE DU PASSAGE DE L'ACTE DE VENTE.

ACTES DE VENTE PARDEVANT ROBERT LEGIER, NOTAIRE.

24 fév—24—mars 3 10 17 24 31—avr 3

VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN

J. Paul Hecker,

:o:

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

Propriété de Choix du Premier District.

No 808 RUE ST-JOSEPH,

Entre les Rues Carondelet et Baronne.

717 RUE LIBERTÉ, à l'Encoignure de la Rue Perrilliat.

1223, 1225 et 1227 RUE SUD ROBERTSON,

Dans l'Affaire de Mme Agnes M. Kilpatrick, femme de Charles C. Cotting, vs D. M. Kilpatrick et als.

No 80,328—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division D.

A L'ENCHERE PUBLIQUE, LE 4 AVRIL 1907, A MIDI,

A la Bourse d'Encan Ltd de la Nouvelle-Orléans, No 311 Rue Baronne.

PAR J. PAUL HECKER, Encanteur—Bureau, 840 rue Union—En vertu d'un jugement de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, signé par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, ledit jugement lu et rendu en Cour ouverte le 14me jour de février 1907 et signé le 21 février 1907, dans l'affaire ci-dessus intitulée, il sera vendu à l'enchère publique les propriétés ci-après décrites, à savoir:

No 1 Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St Paul (maintenant Liberté), Giron (maintenant Lafayette), Hevia (maintenant Howard) et Perrilliat, désigné par le No 1 sur un plan dressé par L. H. Pillié, le 5 mars 1840, déposé en l'étude de F. Grima, ancien notaire, comme plan No 102; ledit lot formant l'encoignure des rues St Paul (maintenant Liberté) et Perrilliat, et mesurant, en mesure américaine, vingt six pieds de face à la rue St Paul (maintenant Liberté) par une profondeur de cent huit pieds quatre pouces et deux lignes, et façade à la rue Perrilliat, étant la même propriété laquelle fut acquise par le défunt William West Kilpatrick par achat de Harris Eugène, par acte passé pardevant Théodore O. Stark, ancien notaire, daté le 17 février 1852 et enregistré dans le Bureau des Transferts de cette ville en le livre —— folio ——. Les améliorations comprennent une bâtisse en bois à deux étages couverte en ardoises, contenant six chambres, dans la cour se trouvent hangar, citerne, etc., portant le No municipal 717 rue Liberté.

No 2. Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St Joseph, Delord, Carondelet et Baronne, désigné par le No 34, sur un plan dressé par Richard Delafield, ingénieur, en 1832, déposé en l'étude de F. Grima, ancien notaire; ledit lot mesurant en mesure anglaise, plus ou moins, vingt cinq pieds de face à la rue St Joseph sur une profondeur de cinquante quatre pieds, neuf pouces sur la ligne le divisant du lot No 33, et quarante quatre pieds, dix pouces sur l'autre ligne de côté le divisant du lot No 35 étant la même propriété, laquelle fut acquise par le défunt William West Kilpatrick à une vente publique fait par le shérif de l'ancienne Cour Commercial, le 14 juillet 1841, en vertu d'un writ de fieri facias à lui adressé par ladite Cour dans l'affaire intitulée John Grenr vs Richard Terrell, enregistré dans le bureau des transferts dans le livre 29, folio 449 et dans le bureau du greffier dans le livre A, pages 195, 96 et 97. Les améliorations comprennent une résidence simple en brique à deux étages, contenant environ 8 chambres, etc; portant le numéro municipal 808 rue St Joseph.

No 3. Deux lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou en dépendant, situé dans le Premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Clio, Sud Robertson, (autrefois Solis), Erato et Magnolia (autrefois Mauneli), désignés par les Nos 25 et 26 sur un plan de C. A. Hedin, architecte, le 5 mars 1855, déposé en l'étude de Wm Shannon, ancien notaire, comme plan No 28, et lesquels mesurant chacun en mesure américaine vingt huit pieds de face à la rue Sud Robertson, autrefois Solis, par cent vingt six pieds sept pouces et deux lignes de profondeur entre lignes parallèles. Etant la même propriété que le défunt William West Kilpatrick acquit de Patrick Irwin, par acte pardevant William Shannon, ancien notaire, le 11 juin 1856, C. O., B. ——, folio ——. Les améliorations consistant en un cottage double en bois, contenant de chaque côté galerie sur la façade et six chambres, etc., aussi un cottage simple en bois couvert en ardoises, contenant galerie sur la façade et six chambres, portant les Nos municipaux 1223, 1225 et 1227 rue Sud Robertson.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur ou des acquéreurs, et la balance, s'il y en a, en un crédit de un an, les paiements différés, s'il y en a, devant être représentés par un billet ou billets de l'acquéreur ou des acquéreurs, portant intérêt au taux de 7 pour cent par année à date de l'adjudication, garantis par lien de vendeur et privilège sur la propriété foncière, les actes de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, garantissant le paiement dudit billet ou billets, et l'acquéreur ou les acquéreurs devant assumer et payer en plus de son ou de leurs enchères les taxes de ville et d'Etat dues et exigibles dans l'année 1907, et de payer les frais de tous les certificats, aussi bien que pour l'acte ou les actes de vente, et déposer 10 pour cent de l'enchère de lui ou d'elle au moment de l'adjudication pour lier la vente, les loyers des dites propriétés devant appartenir aux vendeurs jusqu'à la date de la signature de l'acte ou des actes de vente, lesquels dits acte ou actes de vente devant être passés pardevant Arthur J. Peters, notaire, aux frais de l'acquéreur ou des acquéreurs.

A. J. Peters, avocat.
W. C. McLeod avocat.

J. PAUL HECKER, Encanteur.
840 rue Union

26 fév—26—mars 3 10 17 24 31—avril 4

VENTES A L'ENCAN.

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

Neuf terrains à bâtir dans le Troisième District. Une occasion pour les petits Spéculateurs.

Succession vacante de Edward McMahon.

No 81,307— Cour Civile de District Div. E.

PAR STROUDBACK & STERN, Leonard L. Stern, Encanteur—JEUDI, le 18 avril 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de cour signé le 7 mars 1907, par l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

Les lots 1 à 9 inclusivement de l'ilet No 62 faubourg Clouet, (maintenant 1310) borné par les rues Louisa, Clouet, Vertu et Dorgenois, (ledit borné originalement décrit comme les terres de P. J. Trirore) acquit par acte pardevant C. Pollock, notaire le 29 septembre 1836.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1907 et faire 10 pour cent comptant de dépôt. L'acte de vente pardevant E. T. Florance, notaire, aux frais de l'acquéreur.

17 mars—17 24 31—avril 7 14 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une Occasion pour Petit Speculateur, Deux Lots du Troisième District pour Construire,

Rue Emily, entre Prosper et St Avid

Succession vacante de Noel Villard.

No 80,697—Cour Civile de District Div. E.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, encanteur — JEUDI, le 4 avril 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour, signé le 21 février 1907, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Les lots cinq et six, dans l'ilet No 16, et les dits lots mesurent chacun trente et un pieds de face à la rue Emily, entre les rues Prosper et St Avid, acquise le 23 février 1837, livre des transferts 21, folio 425.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1907 et de faire un dépôt comptant de 10 pour cent.

Acte de vente pardevant E. T. Florance, notaire, aux frais de l'acquéreur.

3 mars 3 10 17 24 31—av 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Lots dans le Quatrième District pour Construire.

Succession Vacante de Jean Baptiste Allard.

No 80,695, Cour Civile de District, Division A.

PAR STROUDBACK & STERN—Leonard L. Stern, encanteur—JEUDI, le 28 mars 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de cour signé le 20 février 1907, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Les lots 1 à 4 dans l'ilet borné par les rues Claiborne (ou St Avid), Emily (ou Manuel), Prosper et Convent, lot No 1 formant le coin des rues Emily et Claiborne, mesurant 31' 1" 2" à la rue Emily par 120' à la rue Claiborne, les lots Nos 2, 3 et 4 sont contigus et mesurant chacun 31' à la rue Emily par 120' entre lignes parallèles, acquise le 23 février 1837, livre de transferts 22, folio 413.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1907 et faire un dépôt de 10 pour cent comptant, acte de vente pardevant E. Florance, notaire, aux frais de l'acquéreur.

24 fév—24—mars 3 10 17 24 28

VENTES A L'ENCAN.

Jas. A. Brennan.

:o:

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mardi, 2 avril 1907

VENTE EN PARTAGE.

Propriété de Valeur, 1917 et 1921 rue Calliope,

Entre Dryades et Rempart, Près des propriétés de l'Illinois Central et du Dépôt,

Cottage Simple de Choix, 2057 rue Poydras,

Entre les rues Johnson et Prieur, Vis à vis du Mississippi Valley Railroad.

George J. Monaghan et als vs John Lawrence Monaghan et als.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E. — No 79,299.

IL sera vendu à l'enchère publique, MARDI, le 2 avril 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par JAS A. BRENNAN, Encanteur, bureau 733 rue Union, en vertu d'un jugement rendu et signé le 27 février 1907 par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un certain lot de terre et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Poydras, Johnson, Perdido et Prieur, désigné par le No 3, ledit lot mesurant m. a. ving (20') pieds, deux (2") lignes de face à la rue Poydras, par cent vingt (120') pieds de profondeur, entre lignes parallèles, les améliorations comprennent un joli cottage simple No 2057 rue Poydras.

2° Un certain lot de terre avec améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue Howard (autrefois rue Delord), les rues Calliope, Dryades et Remparts, désigné par le No Quatre, ledit lot de terre mesurant trente deux (32') pieds, huit (8") pouces, deux (2") lignes de face à la rue Calliope sur soixante trois (63') pieds, onze (11") pouces et deux (2") lignes de profondeur.

Les améliorations comprennent la résidence double 1917 et 1921 rue Calliope.

Conditions—Une moitié ou plus ou tout comptant, et la balance, s'il y en a, en billets de l'acquéreur ou des acquéreurs, payables en un an, portant intérêt à huit pour cent par an de leur date jusqu'au paiement, garantis par hypothèque et lien de vendeur sur la propriété 10 pour cent de dépôt au moment de la vente. Les taxes de 1907 devant être payées par l'acquéreur; l'acte de vente pardevant Fred. Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

1 mars—1 3 10 17 24 31—av 2

W. H. Fitzpatrick.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de succession.

Dix-huit beaux lots de terre, avec deux cottages simples, couverts en ardoises

Dans la succession de Frederick Thiell.

No 81,340—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

PAR W.H. FITZPATRICK, Encanteur—Bureau, 824 rue Commune — MARDI, le 26 mars 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, daté et signé le 20 février 1907, pour le compte de l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, les propriétés ci-après décrites, à savoir—

Dix-huit certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages là-dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 165, maintenant l'ilet 1384, borné par les rues Arts, Law, Painters et Magistrate (maintenant N. Dorgenois), lesdits lots sont numérotés de six à vingt trois, tous inclusivement, et mesurant, en mesure américaine, comme suit, à savoir; les lots, Nos 6, 7, 8, 9 et 10 mesurant chacun trente deux pieds (32') de face à la rue Arts par une profondeur de cent vingt deux pieds huit pouces (122' 8") entre lignes égales et parallèles, le lot No 10 formant l'encoignure des rues Law et Arts; les lots Nos 11 et 12 mesurant chacun 32 pieds de face à la rue Law par une profondeur de 159 pieds 11 pouces et 9 lignes entre lignes égales et parallèles; les lots Nos 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21 et 22 mesurant chacun 32 pieds de face à la rue Painters par une profondeur de 122 pieds et 8 pouces entre lignes égales et parallèles; le lot No 13 formant l'encoignure des rues Law et Painters, et le lot No 22 formant l'encoignure des rues Painters et Magistrat (maintenant N. Dorgenois); le lot No 23 mesurant 32 pieds de face à la rue Magistrat (maintenant N. Dorgenois) par une profondeur de 159 pieds 11 pouces et 9 lignes entre lignes égales et parallèles, le tout d'après le plan annexé à un acte de vente passé pardevant Geo. W. Dearing, notaire, le 2 octobre 1903.

Les améliorations sur cette propriété consistant de deux cottages simples couverts en ardoises avec 4 chambres chacun, dépendances, etc.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer toutes les taxes pour l'année 1907, faire un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication et payer pour l'acte de vente pardevant Edward Rightor, notaire.

John P. Sullivan et Arthur Landry, avocats.

23 fév—23 24—mars 3 10 17 24 26

Peter Gallagher.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

MARDI, LE 26 MARS 1907.

Succession de John Davis et Missouri Masson, sa femme.

No 81,561—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans Division E.

Une Bâtisse en Bois à un Etage, Sur Deux Lots de Terre.

No 832 RUE FLOOD.

Entre les rues Bourgogne et Dauphine.

PAR PETER GALLAGHER, Encanteur. Bureau 846 rue Commune—MARDI, le 26 mars 1907, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle Orléans, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, daté et signé le 19 février 1907, et à moi adressé dans l'affaire ci-dessus intitulée:

Deux certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de cette ville dans l'ilet No 224 borné par les rues Flood, Dauphine, Bourgogne et Andry. Lesdits lots sont désignés par les Nos 16 et 17 sur un plan de J. A. D'Hémécourt, voyer daté le 7 avril 1870, déposé en l'étude de A. Ducatel, ancien notaire, comme plan No 49 du livre de plans No sept, et mesurant chacun 31 pieds 6 pouces de face à la rue Flood par 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant payer pour les taxes de 1907 et payer pour l'acte de vente devant être passé pardevant Robert Legier, notaire.

PETER GALLAGHER
Encanteur.

Walter L. Gleason, Avocat
23 fév—23 24—mars 3 10 17 24 26

Albert Paul.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE DOUBLE.

Avec terrain spacieux, 2518-20 rue Willow près de la rue Troisième.

In re Minerva Love et als versus John et Lilly Fisher.

No 80 916—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur, bureau No 336 rue Carondelet, JEUDI, le 18 avril 1907, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement rendu en Cour ouverte le 11 mars 1907 et lu et signé le 15 mars 1907 par l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District de la Nouvelle-Orléans Division D, dans l'affaire de Minerva Love et als versus John et Lilly Fisher, pour effectuer un partage, il sera vendu à l'enchère publique, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Willow (autrefois Martin), Clara, Deuxième et Troisième, désigné comme lot No 1 sur un devis lithographié dudit ilet, annexé pour référence à un acte passé pardevant Andrew Hero, Jr, un notaire en cette ville, le 20 mai 1872, lequel dit lot mesure en mesure américaine 30 pieds 7 pouces de face à la rue Willow (autrefois Martin) par 146 pieds 9 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprenant un cottage-résidence double, avec cuisine dans le fond, etc., le voisinage s'améliore continuellement et contenant tous les agréments tels que marchés, églises et écoles.

Conditions—Comptant. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant John G. Eustis, notaire. L'acquéreur assumant les taxes de 1907 et déposant 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication.

Louis P. Bryant, avocat.
17 mars—17 24 31—avril 7 14 18

Geo. St. Paul.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 80 766—Cour Civile de District—Succession de Mary Bailey, veuve de Alec Jones.

MERCREDI, le 27 mars, à midi à la Bourse d'Encan des Propriétés Foncières, 225 rue Baronne. Conformément à un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, daté le —— février 1907:

Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent situé dans le 5me District de cette ville, désigné comme lot No 1 sur un devis par C. Uncas Lewis député voyer de ville, le 26 février 1904, dans l'ilet No 166, borné par les rues Wagner, (autrefois Washington), Hendee, Newton et Homer, et mesurant 32 pieds, 3 pouces de face à la rue Wagner par 125 pieds, 9 pouces sur le côté vers le lot J et 125 pieds 9 pouces 7 lignes sur le côté vers le lot H.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant payer les taxes de 1907 et l'acte de vente pardevant L. E. Hoover, notaire, et déposer 10 0/0 du prix de l'adjudication avec

GEO. ST-PAUL, Encanteur.
17 mars—17 24 137 rue Carondelet.

QUI EST ST-PAUL, L'ENCANTEUR ?

Demandez-le à l'Abeille.

18 avril—1an

W. R. Metzler.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

No 80,685, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans,

Marcel Bernard vs George Pizero et al.

Cottage Désirable, 1816 rue Allen.

PAR W. R. METZLER Encanteur, Bureau 312 rue Carondelet—En vertu d'un jugement dans l'affaire ci-dessus intitulée, signé le 4 janvier 1907 par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la D.v. D. et à moi adressé, je vendrai,

JEUDI, 28 Mars à Midi,

A la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Nouveau St Bernard (autrefois St Bernard), Roman (autrefois Solidelle), Prieur (autrefois Joséphine) et Nouvelle Orléans, désigné par le numéro cinq sur un plan daté le 7 avril 1854, déposé en l'étude de Paul E. Larasche, ancien notaire en cette ville, comme plan No 29, du livre des plans marqué L, d après lequel dit plan ledit lot mesurant 30' 10" 7" de face à la rue Nouveau St Bernard (maintenant Allen), 33' 8" 1" de largeur dans le fond, par 138' 4" 6" de profondeur sur la ligne le divisant du lot No 4 et 123' 2" 5" de profondeur sur le côté opposé.

Etant la même propriété acquise par Marcel Bernard de Marguerite Pizero et al, par acte passé pardevant John G. Eustis, notaire, le 29me jour de mai 1905, et enregistré dans le livre des transferts 202 folio 570.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant déposer dix pour cent au moment de l'adjudication, payer les taxes de 1907 et payer pour l'acte de vente pardevant John G. Eustis, notaire.

L. P. Bryant, avocat.
W. R. METZLER, Encanteur.
24 fév—24—mars 3 10 17 24 28

Stroudback & Stern.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un lot de Meubles de Maison,

Lena Anderson vs Robert E. Fallis, son époux

No 80,443—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

PAR STROUDBACK & STERN, Léonard L. Stern, encanteur—A 11 heures a. m., MERCREDI, le 27 mars 1907, sur les lieux No 1827 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre de Cour signé le 15 mars 1907, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, les propriétés mobilières ci-après à savoir:

Consistant d'un salon, chaises, literie, ustensiles de cuisine, stove à gaz, tables, machine à coudre, piano et autres effets mobiliers.

Conditions—Comptant.

STROUDBACK & STERN, encanteur.
Bureau No 322 rue Baronne.

22 mars—22 24 27

E. A. ANDRIEU,

SUCCESSEUR DE

JULES ANDRIEU.

Propriétés Foncières, Stocks et Bons,

802 RUE PERDIDO

Membre de la New Orleans Stock Exchange

P. O. Boite 113. Nouvelle Orléans, Lne

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE.

—:o:—

William Bacher vs E. L. Rowley.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 27,879—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Henry Renshaw, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division C, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Metzler, Nos 312 et 314 rue Carondelet, entre les rues Gravier et Union, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 30me jour de mars 1907, à 11 heures a. m., la propriété ci-après décrite, à savoir:—Un lot d'Ornements, Portraits, Livres etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Conditions: Comptant.—WM J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans. — Charles Rosen, avocat pour le demandeur. 19 mars—19 24 30

60 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &C.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents.

Patents taken through Munn & Co receive special notice, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York

Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

Feuilleton

DE

L'Abeille de la N. O.

Commencé le 19 Août 1906.

UN Paradis Perdu.

PAR

MME M. DUVIVIER.

XV

(*Suite.*)

Ils gagnèrent le premier étage sans échanger un mot, tout troublés de la violente émotion ressentie.... et plus peut-être encore de ce contact fortuit dans le silencieux isolement nocturne.

Arrivés à la porte de la chambre de Marcelle, Guy retira son bras et fit mine de s'éloigner. Celle ci, se cramponnant nerveusement à lui, s'écria:

—Ne me quittez pas encore! J'ai si peur!.... Je suis si malheureuse! Ayez pitié de moi; ne me laissez pas seule en un pareil moment!....

Le jeune homme entra avec elle. Marcelle se laissa tomber en pleurant dans un fauteuil, auprès de son lit défait. Guy restait devant elle, muet et bouleversé par cette explosion de douleur qu'il avait peur d'essayer d'apaiser.

—Que je suis malheureuse! Que je suis malheureuse! répétait la superbe créature en larmes. Vous ne savez pas ce que je souffre, et quel désespoir m'envahit devant l'effondrement de ma vie!.... Mon mari est perdu, je le sais, et, comme si ce malheur n'était pas assez grand, il faut que s'y ajoute une douleur plus cuisante encore! Ah! le destin se venge cruellement des courts instants de bonheur qu'il m'a accordés. Il va m'enlever l'appui de cette tendresse si profonde, qui m'aurait donné la force de lutter contre mon propre cœur, mon triste cœur à qui est interdit tout espoir puisque vous ne m'aimez pas!....

Elle se cacha le visage dans les deux mains, et les manches légères découvrirent ses beaux bras nus. Elle ajouta d'une voix mourante:

—Ah! trop cher et fatal enfant que vous êtes, il fallait me fuir avant de troubler à tout jamais la paix de mon âme! Je ne peux plus... je ne peux plus souffrir ainsi!

Elle se laissa retomber, abandonnée, sur le dossier du fauteuil. Le saut du lit s'entr'ouvrait, laissant voir, à peine voilée par la chemise de soie, sa gorge haletante....

Alors, hors de lui, Guy, pris de folie, se rua sur elle en poussant un cri sourd de fauve en délire.... auquel elle répondit par un cri de triomphe....

Et, tandis qu'en bas la souffrance râlait, éperdument, sauvagement.... ils furent amants.

XVI

Dès lors, une odieuse existence de mensonges, de fourberies, de trahisons, commença pour les deux coupables. Cent fois Guy, se faisant horreur à lui-même, voulut rompre cette infâme liaison; toujours deux bras avides d'étreintes, deux lèvres ivres de baisers l'entraînaient à de nouvelles chutes.

Marcelle s'était jetée avec une frénésie farouche dans cette passion qui l'avait métamorphosée, à laquelle, désormais, rien ne saurait la faire renoncer.

Son amant, lorsque, parfois, il roulait sa tête désespérée sur les genoux de sa tentatrice, la trouvait sourde à tous les raisonnements, inaccessible à tous les remords.

—Quel mal faisons-nous? disait-elle en son audacieuse inconscience d'égoïste amoureuse. Avons-nous cessé d'entourer Jean de nos soins? Peut-il souffrir d'une chose qu'il ignore et ignorera jusqu'à sa dernière heure? Ne nous sacrifions-nous même pas à lui? Car, s'il n'était pas un pauvre être digne de toutes les pitiés, crois-tu que j'aurais consenti à lui donner tant d'heures chaque jour contre quelques instants à celui qui est toute ma vie et tout mon bonheur? Est-ce que je ne t'aurais pas dit: Emporte-moi, emmène-moi, je renonce à tout, je veux être à toi seul, t'aimer au grand jour, sans plus me soucier de rien ni de personne? Non, Guy, nous ne sommes pas coupables! Je ne lui prends rien, je ne le trompe pas, puisqu'il n'est plus qu'un mourant! Le mensonge de nos jours, le mystère dont nous entourons nos nuits, c'est par bonté pour lui que nous nous en imposons la contrainte. Ne me montre plus de ces misérables scrupules qu'il me faut chaque fois combattre et vaincre, ou tu m'enlèveras le courage d'être pitoyable jusqu'au bout! Ne cherche pas à me fuir, car je t'aime assez pour tout fouler aux pieds et te suivre ou te rejoindre, fût-ce au bout du monde!

Et sous leurs yeux aux flam-

deux jeunes filles.... deux énormes dots.... point de mire de tant d'ambition! Pour un instant, on pouvait voir un peu de vertu réelle dans le sentier de la Vertu

VI

BONNES AMES.

Et maintenant le sentier de la Vertu devenait presque popote, par l'arrivée de cette bonne grosse madame Dulaurier, qui s'avançait à petits pas, précédée par l'énormité de sa poitrine et de son abdomen, ce qui formait le plus amusant contraste avec la hauteur anguleuse de madame Malhardy, — contraste qui eût même provoqué l'hilarité, si l'on n'avait pas su que cet assemblage représentait bien sept à huit millions.

On prêtait, en effet, neuf millions tout ronds de fortune à Me Malhardy, dont Stéphane possédait un grand tiers, puisqu'il héritait de l'étude de son père. Et M. Dulaurier avouait assez aisément quatre millions, dont l'unique héritière était sa grassouillette fille. Et comme il avait encore des intérêts dans sa maison de commission, faisait de la banque, des opérations de terrains, ses vieux camarades d'affaires pensaient qu'il possédait bien deux ou trois autres millions dont il ne parlait pas, et dont les revenus servaient à ses caprices de vieux farceur.

Sept à huit millions, c'est presque modeste, quand on les compare aux prodigieuses fortunes d'Amérique, après lesquelles courent tous les épouseurs; mais elles se font plus rares; elles deviennent difficiles.... Et sept à huit millions de France, c'est encore un beau chiffre!

Aussi ne comprenait-on pas, dans la jeunesse qui s'amuse, ce petit sot de Stéphane qui n'avait qu'à laisser tomber les yeux sur mademoiselle Dulaurier pour réaliser ce beau rêve et qui paraissait, lui aussi, faire le difficile, tout au moins se faire prier et, au moment où il aurait dû offrir des garanties de sagesse à une famille aussi bourgeoise, se laissait encore prendre à des caprices féminins pouvant être dangereux à son âge, puisqu'on l'avait vu, tout récemment, en de joyeux restaurants, avec une belle personne brune, dont il semblait très féru.

Et, ce matin, sa mère explorait vainement l'horizon: il n'apparaissait pas, bien qu'elle lui eût dit la minute exacte à laquelle elle se trouverait dans le sentier de la Vertu avec monsieur, madame et mademoiselle Dulaurier.

Et l'heure avançant où il fallait se séparer, elle excusait Stéphane du ton le plus pénétré, parlant de la rigueur des affaires, de son assiduité à l'étude de son père....

—Bien certainement, il aura dû être retenu par quelque contrat important à préparer..... Mon mari tient à ce qu'il voie absolument tout.... Lui-même est si consciencieux, si minutieux!

—C'est ainsi que doivent être les jeunes gens! déclara monsieur Dulaurier, affectant aussi un ton très pénétré, quoiqu'il ne se fît pas grande illusion, au fond, sur la parfaite sagesse de son futur gendre.

Il l'appréciait à sa juste valeur: garçon très sérieux en affaires, très exact, qui mènerait parfaitement l'étude paternelle, étayé surtout de l'expérience de l'habile Maître Malhardy, et qui aurait, dans sa famille, toute la correction, toute l'affection nécessaires. Mais il appréciait aussi sainement les charmes et les mérites de sa fille, qui ne pouvait être qu'une bonne mère de famille, bien tranquille, bien joyeuse, incapable malgré tous les couturiers, les faiseurs, malgré les corsetières et toutes les lingères, de réaliser le degré d'élégance, de séduction, qui devait être aussi indispensable à ce jeune homme qu'à lui-même.

Donc, ce serait un bon mariage de raison, bien solide, bien bâti, où la femme aurait toutes les satisfactions d'intérieur et où, selon le principe si commode à tous les maris coureurs, celui-ci irait au dehors fatiguer ses défauts pour apporter chez lui quelques instants de perfection.

A continuer